

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.04.2018

version 6

Révision: 25.04.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** Chlorure de potassium

· **Synonymes** Silvine, sylvite, muriate of potash (MOP), potash, Ferti-K, STD MOP, GMOP

· **No CAS:**

7447-40-7

· **Numéro CE:**

231-211-8

· **Numéro d'enregistrement**

Ce produit est exempté de l'obligation d'enregistrement conformément à Reg. (EC) 1907/2006 (minéral naturel non modifié chimiquement).

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées:

Engrais

Additif de formulation

Additifs pour aliments

Catalyseurs

Matériel aide

Pas d'usage déconseillé.

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

Dead Sea Works Ltd

Potash House, P.O. Box 75

Beer Sheva, 8410001

ISRAEL

Telephone: +972-8-6465347

Fax: +972-8-6280533

E-mail: msdsinfo@icl-group.com

ICL Italy S.r.l. Milano

Via Monteverdi 11, 20131, Milano,

Italy

Phone: +39-02-20487221

Fax: +39-02-2049449

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

01 45 42 59 59 (ORFILA-INRS)

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres anti-poison Français, qui fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant

· **Pictogrammes de danger** néant

· **Mention d'avertissement** néant

· **Mentions de danger** néant

· **2.3 Autres dangers**

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds ou de formaldéhydes.

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.04.2018

version 6

Révision: 25.04.2018

Nom du produit: Chlorure de potassium

· **vPvB:** Non applicable.

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3 Substances
- No CAS Désignation
7447-40-7 chlorure de potassium >95%
- Numéro CE: 231-211-8
- SVHC néant

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau:
En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
Rincer à l'eau chaude.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion:
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
REMARQUE : Ne jamais donner à boire à une personne inconsciente.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:
Le produit n'est pas inflammable.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: néant
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Chlorure d'hydrogène (HCl)
Chlore
Fumée d'oxyde métallique toxique
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité:
Porter un vêtement de protection totale.
Porter un appareil de protection respiratoire.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.04.2018

version 6

Révision: 25.04.2018

Nom du produit: Chlorure de potassium

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Eviter la formation de poussière.
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.
Porter un vêtement personnel de protection.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation de poussière.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Aucune mesure particulière n'est requise.
Le produit n'est pas inflammable.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker à sec.
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
Ne pas conserver avec de l'eau.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Néant
- **DNEL non applicable**
- **PNEC non applicable**
- **Remarques supplémentaires:**
La ventilation doit être suffisante pour maintenir TLV-TWA au-dessous de 3 mg/m³ de particules respirables, et de 10 mg/m³ de particules inhalables [recommandation ACGIH pour les particules (insolubles ou peu solubles). Pas de spécification contraire (PNOS)]
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Au travail, ne pas manger ni boire.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.04.2018

version 6

Révision: 25.04.2018

Nom du produit: Chlorure de potassium

(suite de la page 3)

· **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.



Filtre P2

· **Protection des mains:**



Gants de protection

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. (EN 374)

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection

· **Protection du corps:** Vêtement de protection léger

· **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**

Sur la base de toutes les données disponibles, ce produit n'est pas considéré comme posant un risque pour l'environnement.

· **Mesures de gestion des risques**

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme: Solide

Couleur: Blanc

Rose

· **Odeur:**

Inodore

· **valeur du pH:**

Neutre

· **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation: 772 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 1500 °C (sublimation)

· **Point d'éclair**

Non applicable.

· **Inflammabilité (solide, gaz):**

La substance n'est pas inflammable.
(sur la base de la structure moléculaire)

· **Température d'inflammation:**

non applicable

· **Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif.
(sur la base de la structure moléculaire)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.04.2018

version 6

Révision: 25.04.2018

Nom du produit: Chlorure de potassium

(suite de la page 4)

- **Limites d'explosion:**
Propriétés comburantes néant
La substance ne contient pas de groupe associé à des propriétés oxydantes.
- **Pression de vapeur:** non déterminé
- **Densité à 20 °C:** 1,987 g/cm³
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:** 330 g/l
- **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** non applicable
Cette substance est un produit chimique inorganique.
- **Viscosité:** non applicable
Ce produit est solide. La viscosité ne concerne que les liquides.
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.2 Stabilité chimique** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** BrF₃, KMnO₄ + Acide sulfurique.
- **10.4 Conditions à éviter**
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
 L'eau
- **10.5 Matières incompatibles:** Agents oxydants
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
 Gaz hydrochlorique (HCl)
 Chlore
 Fumée d'oxyde métallique toxique
- **Indications complémentaires:** Le produit est hygroscopique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

7447-40-7 chlorure de potassium

Oral	LD50	3020 mg/kg (rat)
------	------	------------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** aucune information disponible
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.04.2018

version 6

Révision: 25.04.2018

Nom du produit: Chlorure de potassium

(suite de la page 5)

- **Cancérogène:**
pas de données disponibles
(Il n'est pas nécessaire d'effectuer une étude de caractère cancérigène car cette substance n'est pas génotoxique)
IARC (International Agency for Research on Cancer) : La substance n'est pas comprise.
NTP (National Toxicology Program) : La substance n'est pas comprise.
- **Toxique pour la reproduction:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** aucune information disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

7447-40-7 chlorure de potassium

EC50/120 h	1337 mg/l (algues)
EC50/21 d	130 mg/l (Daphnie magna)
EC50/48 h	660 mg/L (Daphnie magna)
LC50/96 h	880 mg/L (poissons fathead minnow)

- **12.2 Persistence et dégradabilité** La substance est inorganique et aucun test de biodégradation n'est donc applicable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**
Ne s'accumule pas dans les organismes.
Cette substance est fortement soluble dans l'eau dans laquelle elle se dissocie.
- **12.4 Mobilité dans le sol**
Faible potentiel d'adsorption (sur la base des propriétés de la substance).
Cette substance est fortement soluble dans l'eau dans laquelle elle se dissocie.
- **Autres indications:**
Le produit ne doit pas pénétrer en grande quantité dans les eaux usées parce qu'il peut nourrir les végétaux et provoquer l'eutrophication.
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Aucune évaluation n'est nécessaire pour les substances inorganiques.
- **vPvB:** Aucune évaluation n'est nécessaire pour les substances inorganiques.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Le produit doit être jeté conformément aux exigences des autorités locales.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Le produit doit être jeté conformément aux exigences des autorités locales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.04.2018

version 6

Révision: 25.04.2018

Nom du produit: Chlorure de potassium

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU
- DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA
- Class néant
- 14.4 Groupe d'emballage
- DOT, ADR, IMDG, IATA néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.
- "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- Pictogrammes de danger néant
- Mention d'avertissement néant
- Mentions de danger néant
- Statut d'enregistrement (listing aux inventaires des produits chimiques) :
 - United States (TSCA) : la substance est comprise
 - Taiwan (TCSI) : la substance est comprise
 - New Zealand (NZIoC) : la substance est comprise
 - Canada (DSL) : la substance est comprise
 - Australia (AICS) : la substance est comprise
 - Japan (ENCS) : la substance est comprise
 - Korea (ECL) : la substance est comprise.
 - Philippines (PICCS) : la substance est comprise
 - China (IECSC) : la substance est comprise
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

- Service établissant la fiche technique:
 - HERA Division
 - telephone: +/972-8-6297835
 - telefax: +/972-8-6297832
 - e-mail: msdsinfo@icl-group.com
- Acronymes et abréviations:
 - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 - ICAO: International Civil Aviation Organisation
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - DOT: US Department of Transportation
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.04.2018

version 6

Révision: 25.04.2018

Nom du produit: Chlorure de potassium

(suite de la page 7)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Les parties qui ont été modifiées sont marquées par un astérisque à gauche

· **Limites de responsabilité**

Bien que les informations et recommandations énoncées aux présentes (ci-après « informations ») soient données de bonne foi et sont crues être correctes à la date de ceci, nous ne faisons aucune déclaration en ce qui concerne leur exhaustivité ou leur exactitude. Les informations vous sont fournies sous la condition que les personnes recevant les informations feront, avant l'utilisation, leur propre choix en ce qui concerne la sécurité et la convenance à leurs buts. Nous ne serons en aucun cas responsables pour des dommages de quelle que nature que ce soit dûs à l'utilisation ou au crédit accordé à ces informations. En outre, nous ne serons pas responsables de tout dommage ou blessure résultant d'une utilisation anormale, de tout manque à suivre les pratiques recommandées ou à tout danger inhérent à la nature du produit.

AUCUNE DÉCLARATION OU GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN BUT PARTICULIER, OU DE TOUTE AUTRE NATURE, N'EST FAITE CI-DESSOUS EN CE QUI CONCERNE CES INFORMATIONS OU LE PRODUIT AUQUEL CES INFORMATIONS SE RAPPORTENT;